MAIRIE DE CÉRÉ-LA-RONDE

Conseil municipal du 6 octobre 2026

COMPTE-RENDU

de la réunion du Conseil municipal

Mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué le **29 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de CÉRÉ-LA-RONDE sous la présidence de Monsieur RICOU Christian, Maire.

Étaient présents	Absences
Christian RICOU (Maire) Ludovic HARDOUIN Florine CHAUMAIS Michel BONIGAL Emelyne TULON Charlotte PAULIN (secrétaire de séance) Jessica LEDUC Céline DUBOSC Laurent LACUBE	Romain PILLARD (pouvoir à Florine CHAUMAIS) Nicolas CHEVRIER Membres en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Secrétaire de séance : Charlotte PAULIN

Date de convocation : 29 septembre 2026

Ouverture de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00, constate que le quorum est atteint et déclare la séance valablement ouverte. Mme Charlotte PAULIN est désignée secrétaire de séance.

Point ajouté – Convention de prestations de services avec le SIVU du Montrésorois

Ce point est ajouté à l'ordre du jour à la demande de Monsieur le Maire.

En juin 2025, les onze communes du territoire et les conseils d'école ont acté la fusion des trois regroupements pédagogiques en un RPI unique, le RPI du Montrésorois ; les statuts du SIVU ont été modifiés en conséquence par arrêté préfectoral du 3 mars 2026. La commune met à disposition du SIVU un agent qui assure l'accompagnement dans le car scolaire sur la ligne Céré-la-Ronde / Le Liège / Genillé. Il convient de formaliser cette prestation par une convention et d'en fixer le tarif pour 2026.

Objet	Accompagnement dans le car scolaire par un agent communal, pour le compte du SIVU
Volume	3 heures par jour, 4 jours par semaine, 36 semaines par an ; 168 heures en 2026 (démarrage en septembre)
Durée	3 ans à compter du 1er janvier 2026
Tarif 2026	20,40 € de l'heure (coût 2025 de 20,00 € + 2 %)
Montant 2026	4 040,00 €, frais de déplacement compris

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, approuve la convention de prestations de services avec le SIVU du regroupement pédagogique du Montrésorois et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération n° 2026-071	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, fixe les tarifs 2026 à 20,40 € de l'heure, soit 4 040 € pour l'année 2026, frais de déplacement compris.**

Délibération n° 2026-072	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

1. Approbation du compte rendu du 8 septembre 2026

Le compte rendu de la séance du 8 septembre 2026 a été transmis aux membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, il est proposé au conseil municipal de l'approuver tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 septembre 2026.**

Délibération n° 2026-073	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

2. Convention de réciprocité avec Athée-sur-Cher

La commune d'Athée-sur-Cher propose aux communes dont des enfants sont scolarisés chez elle, et réciproquement, un accord de réciprocité en matière de frais de scolarité (gratuité réciproque dans la limite de quatre élèves par commune).

Aucun enfant de Céré-la-Ronde ne fréquentant les écoles d'Athée-sur-Cher, cette proposition est sans objet pour la commune. Ce point ne donne pas lieu à délibération.

3. Demande de subvention – APE Collège de Montrésor

La nouvelle Association des Parents d'Élèves du collège de Montrésor sollicite une subvention exceptionnelle des onze communes dont les élèves fréquentent le collège, afin de réduire le reste à charge des familles pour un projet du collège représentant un budget d'environ 24 000 €. La demande ne précise ni le montant sollicité ni le nombre d'élèves de Céré-la-Ronde concernés ; ces précisions ont été demandées à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide de surseoir à statuer.** La demande sera examinée avec les maires des communes du Montrésorois, afin d'uniformiser l'aide apportée par les communes.

Délibération n° 2026-074	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

4. Étude OAP « Rue de la Ronde »

Le secteur « Rue de la Ronde » fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi, à vocation résidentielle. Une étude de diagnostic et de faisabilité a été proposée par le cabinet PRAXEO pour un montant de 9 175 € HT, afin de démontrer la faisabilité de l'opération et de défendre le maintien de l'OAP.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'une discussion est en cours avec le SCoT au sujet des OAP et que, pour l'heure, celle de la commune n'est pas menacée. Cette étude pourra être engagée en fonction des résultats des échanges avec le SCoT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide de surseoir à statuer.**

Délibération n° 2026-075	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

5. Demande de mise à disposition de la salle socioculturelle

Un habitant de la commune, artiste, sollicite la mise à disposition de la scène et de la régie lumière de la salle socioculturelle pour le tournage d'un teaser (extraits vidéo) de son spectacle, pendant trois à quatre heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, accepte de prêter gratuitement la salle pour ce tournage**, aux conditions suivantes :

- une convention de mise à disposition à titre gratuit sera rédigée ;
- une caution de 700 € sera demandée, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le tournage ;
- le conseil souhaite connaître le nom du professionnel qui assurera la régie ;
- en contrepartie de la gratuité, un clin d'œil au village figurera dans le teaser, par exemple la mention « Tourné à Céré-la-Ronde » ;
- la date sera fixée en fonction des disponibilités de la salle, avec l'agent d'accueil de la mairie.

Délibération n° 2026-076	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

6. Décisions financières

a) Décision modificative n° 9 – budget principal 2026

Cette décision modificative ouvre les crédits nécessaires au remboursement d'un dépôt de garantie (252,74 €) et au remplacement d'un moteur de volet dans un logement communal (152,94 €). Elle est financée par une réduction des crédits d'entretien des bâtiments publics :

Section	Ligne budgétaire	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	D-615221 – Entretien et réparations bâtiments publics	– 405,68 €	
Fonctionnement	D-023 – Virement à la section d'investissement	+ 405,68 €	
Investissement	R-021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 405,68 €

Investissement	D-165 – Dépôts et cautionnements reçus	+ 252,74 €	
Investissement	D-2135-193 – Travaux dans les bâtiments privés	+ 152,94 €	
Total		405,68 €	405,68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 9 du budget principal 2026.**

Délibération n° 2026-077	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

b) Décisions du Maire prises par délégation et virements de crédits

Conformément à la délibération du 20 mars 2026, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation depuis le dernier conseil :

- commandes : fiches action pour la signalisation (PRAXEO, 1 260,00 €), décoration de Noël (LUMIFÊTES, 2 236,93 €), fleurs d'automne (SIMIER, 646,92 €), figurine « Teddy chic » (PYROFÊTES, 1 977,00 €), remplacement d'un volet roulant dans un logement communal (La Boutique du Menuisier, 566,09 €) ;
- DIA : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 4 rue de la Vieille Chaussée (parcelles C 76 et 77), vendu au prix de 129 600 € (DIA 037 046 26 00006, décision du 18 septembre 2026).

Le conseil est également informé des quatre virements de crédits effectués en 2026. Ces points sont présentés à titre d'information et ne donnent pas lieu à un vote.

7. Colis des aînés

Cinquante aînés de la commune bénéficieront cette année du colis de fin d'année. Il prendra la forme de quatre chèques de 10 € par personne, à dépenser dans les commerces du village : restaurants, épicerie, biscuiterie, maraîcher, boulangerie, L'Herbandine… Ces chèques nominatifs seront valables jusqu'au 15 juillet 2027.

Ce point est présenté à titre d'information et ne donne pas lieu à un vote.

8. Cartes cadeau du personnel communal

Mme Florine CHAUMAIS, deuxième adjointe, propose d'attribuer aux agents communaux une carte cadeau multi-enseignes à l'occasion des fêtes de fin d'année, en reconnaissance de leur investissement au service de la commune. Les cartes seront remises lors du repas du personnel, le 4 décembre 2026 à La Cérénade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide d'attribuer une carte cadeau multi-enseignes de 100 € à chacun des 7 agents de la commune, soit 700 €.**

Délibération n° 2026-078	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

9. Points commissions

a) Plan communal de sauvegarde

Mme Florine CHAUMAIS rend compte de la réunion du 11 septembre consacrée au plan communal de sauvegarde. Il couvre les risques d'inondation, de feux de forêt, liés au gaz et de mouvements de terrain. Il conviendra d'identifier les personnes à risque, les gîtes et les personnes à mobilité réduite, les lieux de rassemblement, ainsi que les volontaires et les aidants, et de préciser qui fait quoi. Le plan sera soumis au vote du conseil communautaire le 12 novembre ; une copie sera remise à chaque élu. La question du défibrillateur du chalet a également été évoquée.

b) Petite enfance (0-6 ans)

Une réflexion est menée à l'échelle du territoire sur l'évolution de l'enfant de 0 à 6 ans. Céré-la-Ronde ne sera pas commune pilote.

c) Centres de loisirs

Lors de la réunion du 25 septembre, il a été abordé les horaires d'ouverture de la garderie et de l'accueil de loisirs (ALSH). Monsieur le Maire rappelle que les enfants de Céré-la-Ronde fréquentent plutôt les centres de Loches et qu'une réciprocité est en cours d'étude ; à défaut, au titre de l'antériorité, les familles seront remboursées pour l'été. Pour les subventions au BAFA, le lieu de passage du BAFA ne sera plus pris en compte, seul le fait d'habiter le territoire de la communauté de commune comptera.

d) La Roue Tourangelle

La 25e édition de la Roue Tourangelle aura lieu les 27 et 28 mars 2027, au départ de Bléré ; la course professionnelle passera par Céré-la-Ronde le jour de Pâques. Un concours récompense les communes traversées (décoration, animation, accueil du public, lien avec les associations et les écoles, mise en valeur du patrimoine, sécurité…) ; le village vainqueur reçoit un jeu pour enfants et un arbre. Les écoles peuvent également participer en dessinant une œuvre qui sera exposée à Bléré.

e) Point travaux

M. Ludovic HARDOUIN fait le point sur les travaux :

- logement 1 rue Agnès Sorel : les travaux se terminent ; avant de le relouer, les peintures seront refaites et les fenêtres doivent être changées ;
- crèche : Monsieur le Maire explique que, pour la baie vitrée, les entreprises ont été convoquées et les garanties décennales déclenchées (menuiserie, charpente, maçonnerie) ; la clôture de la crèche va être posée ;
- défense incendie : deux bâches incendie sont prévues, les demandes de devis sont en cours ;
- logements rue du Stade : la maîtrise d'œuvre est bien avancée ; un locataire devra peut-être être relogé, d'importants travaux devant être réalisés dans son logement.

10. Point budget

Au 30 septembre, 64 % des dépenses et 66 % des recettes de fonctionnement prévues au budget ont été réalisées. Les finances de la commune sont saines : l'année devrait se terminer avec un excédent d'environ 300 000 €.

Plusieurs dépenses non prévues au budget primitif ont été financées en cours d'année sans recourir à l'emprunt, par des économies sur l'entretien des voiries et des bâtiments : rachat du matériel de l'atelier de transformation, illuminations de Noël, équipements de La Cérénade, maîtrise d'œuvre de la rénovation des logements rue du Stade, sculpture commémorative de l'Espace André Barry, travaux dans les logements communaux.

Pour la rénovation énergétique des 10 logements de la rue du Stade, la solution de la pompe à chaleur air/eau est retenue, pour environ 452 600 € HT réalisés en trois phases ; les travaux devraient démarrer avant l'été 2027 pour être terminés avant la période de chauffe.

11. Demande de l'occupante de l'ancien cabinet médical

Mme Caroline HENRY, qui exerce son activité dans l'ancien cabinet médical communal, a fait part de son souhait de rester dans les lieux et de conserver l'usage exclusif de sa salle de soins et de la salle d'attente, l'attente des patients de la pédiatre pouvant selon elle se faire dans le hall. La pédiatre tiendra ses permanences tous les vendredis à partir de janvier 2027.

Aucune décision n'est prise : d'autres solutions sont peut-être possibles, elles vont être proposées à Mme HENRY.

12. La Cérénade – indemnité pour service rendu

Le service de restauration scolaire assuré par La Cérénade (SARL TRADEC) est facturé 5 € par repas. L'effectif ayant fortement baissé (environ 15 enfants contre 26 l'an dernier), le délégataire, dont les charges fixes restent les mêmes, a demandé une révision de la facturation. Lors du conseil du 8 septembre, le principe d'un forfait fixe couvrant la mise à disposition de la salle et les charges associées (électricité, eau, chauffage) avait été validé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, fixe l'indemnité pour service rendu à 200 € HT par mois, de septembre à juin**, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de service public.

Délibération n° 2026-079	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

13. Acquisition de la parcelle B 726

Parcelle	Section B n° 726 – 1 481 m² – lieu-dit Le Gros Chillou, en bordure de la rue Alfred de Vigny
Prix	3 000 €, frais d'acte à la charge de la commune
Objet	Aire de compostage
Notaire	Étude de Maître Céline GROULT-GUIGNAUDEAU, Genillé
Financement	Crédits inscrits au budget 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle B 726 au prix de 3 000 €**, charge l'étude de Maître GROULT-GUIGNAUDEAU de la rédaction de l'acte et dit que les crédits seront inscrits au budget 2027.

Délibération n° 2026-080	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

14. Location du 2C impasse de la Forge

M. Antoine BONIN, locataire du gîte du 2C impasse de la Forge (« L'Escapade Amoureuse ») par bail commercial du 27 juin 2025, cesse son activité et souhaite mettre fin à son bail. Il a proposé un

repreneur, auquel il a convenu de vendre son mobilier. Le repreneur potentiel n'a pas transmis de dossier présentant son projet sur le fond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, accepte le principe d'une résiliation amiable du bail.** La commune recherchera elle-même son nouveau locataire. Le mobilier appartient au locataire actuel : si le futur locataire est intéressé, il sera mis en relation avec lui ; à défaut, le locataire actuel devra vendre ce mobilier par ses propres moyens.

Délibération n° 2026-081	Pour	Contre	Abstention
	10	0	0

15. Agenda

- Mercredi 7 octobre, 18h00 – commission générale, projet de territoire, Communauté de communes (Ludovic HARDOUIN)
- Mercredi 7 octobre – réunion des maires du Montrésorois et du SIVU (Christian RICOU)
- Lundi 12 octobre, 17h00 – COPIL Terrecole, collège de Montrésor (Christian RICOU)
- Mardi 13 octobre, 8h00-12h30 – matinale vidéoprotection, Tours
- Mardi 13 octobre, 18h00 – commission générale, BVC Émergence, Bléré (Ludovic HARDOUIN)
- Mardi 13 octobre, 19h30 – présentation du Football club du Montrésorois, stade de Genillé (Emelyne TULON)
- Mercredi 14 octobre – réunion Terrecole
- Samedi 17 octobre – découverte du métier de sapeur-pompier (Florine CHAUMAIS, Christian RICOU)
- Mardi 20 octobre, 14h00 – réunion d'information locale, Saint-Martin-le-Beau
- Lundi 2 novembre, 18h30 – réunion AXA, salle socioculturelle
- Jeudi 5 novembre – conférence des maires, Communauté de communes (Christian RICOU)
- Vendredi 6 novembre, 14h00 – programme cybersécurité, Conseil départemental, Tours
- Jeudi 12 novembre, 14h30 – réunion SERM, La Croix-en-Touraine (Christian RICOU)
- Jeudi 12 novembre, 18h00 – conseil communautaire (Christian RICOU)
- Jeudi 21 janvier 2027 – vœux de la Communauté de communes aux entreprises
- Vendredi 29 janvier 2027 – vœux de la Communauté de communes

16. Questions diverses

Arrachage d'arbres et de haies – rappel de l'Architecte des bâtiments de France

L'Architecte des bâtiments de France rappelle que, dans les espaces protégés aux abords des monuments historiques, l'arrachage d'arbres ou de haies peut être soumis à autorisation préalable ; réalisés sans autorisation, ces travaux peuvent constituer une infraction et devoir être régularisés. Les habitants en seront informés (bulletin municipal, site internet, affichage).

Missions rémunérées pour les jeunes pendant les vacances scolaires

Mme Céline DUBOSC propose de confier aux jeunes de la commune des missions rémunérées pendant les vacances scolaires, par exemple dans le cadre du dispositif « argent de poche ». Cette proposition va être étudiée.

Cimetière

Les travaux réalisés avec les élèves de l'IME avancent. Un goûter leur sera proposé pour les remercier.

Pump track

Des craquelures sont apparues au sol. M. Michel BONIGAL s'en occupe.

Banquet des aînés

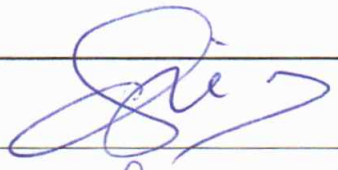
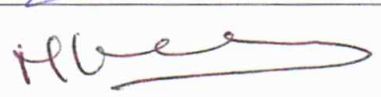
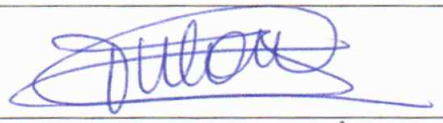
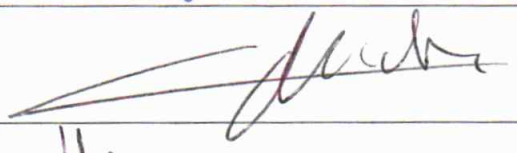
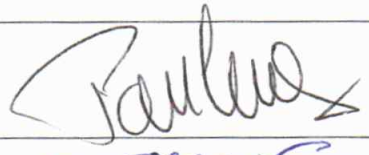
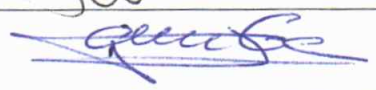
Le banquet des aînés aura lieu le 2 mai 2027.

17. Date des prochains conseils

Les prochains conseils municipaux se tiendront le mardi 17 novembre 2026 et le mardi 8 décembre 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation et lève la séance à 22h55.

Après la levée de la séance, un maraîcher de la commune informe le conseil municipal qu'il décorera le square Jean Touchelet avec les courges qu'il a plantées pour Halloween.

Nom et prénom	Signature
RICOU Christian	
CHAUMAIS Florine	
BONIGAL Michel	
TULON Emelyne	
HARDOUIN Ludovic	
LEDUC Jessica	
CHEVRIER Nicolas	
PAULIN Charlotte	
LACUBE Laurent	
DUBOSC Céline	

PILLARD Romain	